



PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N°06
29 juin 2018



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 10
Partie 2 Corrections aux cartes.....	11 - 23
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	N/A
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	25 - 27
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume.....	28 - 32

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Est
Édition mensuelle N°06/2018

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018
MPO/2018-2002
Fs152-5F-PDF
ISSN 1719-7694

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Eastern Edition
Monthly Edition N°06/2018

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	=	1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	=	3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des Livres des feux, des bouées et des signaux de brume, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veillez consulter l'Avis No 14 de l'Édition annuelle des *Avis aux navigateurs 2018* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant :

www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1202	Cap Éternité à/to Saint-Fulgence – Nouvelle édition – 20-MAI-94 – NAD 1927			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	6-août-1999			LNM/D 23-Jul-1999
Porter	un feu FI G			48°26'36.4"N 70°53'08.6"W
	(voir carte no. 1 P24)			(F2007-107) LF (700) MPO(6829264-01)
Modification de la carte	No. de référence Carte no. 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last** (dernier) **Notice** (Avis) to (aux) **Mariners** (navigateurs) / **Date**.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : <https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php>

MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation (radiodiffusés et écrits) qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrits en vigueur sont disponibles sur le site Web de la Garde côtière canadienne à www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre-Neuve et Labrador

* Centre des SCTM de Port aux Basques

Garde côtière canadienne
49, rue Stadium
Case postale 99
Port aux Basques NL A0M 1C0
Téléphone : (709) 695-2168 ou 1-800-563-9089
Télécopieur : (709) 695-7784
Courriel : notshippax@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#t-n>

Centre & Arctique

* Centre des SCTM de Prescott

Garde côtière canadienne
401, rue King Ouest
Case postale 1000
Prescott ON K0E 1T0

AVNAVs Séries « C »
Téléphone : (613) 925-0666
Télécopieur : (613) 925-4519
Courriel : CA.XCA-NotshipDesk@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

Maritimes

* Centre des SCTM de Sydney

Garde côtière canadienne
1190, chemin Westmount
Sydney NS B1R 2J6
Téléphone : (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Télécopieur : (902) 564-7662
Courriel : notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#maritimes>

* Centre des SCTM d'Iqaluit

En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

AVNAVs Séries « A »
Téléphone : (867) 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : IqaNordreg@innav.gc.ca
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

Québec

* Centre des SCTM de Les Escoumins

Garde côtière canadienne
35, rue Otis
Les Escoumins QC G0T 1K0
Téléphone : (418) 233-2308
Télécopieur : (418) 233-3299
Courriel : opsavis@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp>

AVNAVs Séries « H »

Téléphone : (867) 979-0310
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : Igamck01@innav.gc.ca
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

* Service disponible en français et en anglais.

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ		1
Service hydrographique du Canada – Avis au sujet des annexes graphiques des cartes marines SHC	1	
Service hydrographique du Canada – Corrections cumulatives aux cartes.....	1	
Service hydrographique du Canada – Dates de l'édition courante des cartes.....	1	
Service hydrographique du Canada – Cartes du type impression sur demande - Utilisation et soins à apporter	1	
Service hydrographique du Canada, Transports Canada – Sécurité de la navigation - SÉVCM.....	2	
Transports Canada – Restriction de vitesse - Rivières St. Clair et Détroit.....	2	
Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2018 Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay	2	
Service hydrographique du Canada – Nouvel emplacement pour télécharger les annexes graphiques.....	2	
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines.....	2	
Golfe du Saint-Laurent – Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord	4	
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent - Protection du béluga : zone de ralentissement à l'embouchure du Fjord du Saguenay et zone interdite à baie Sainte-Marguerite.	6	
*601 Service hydrographique du Canada – Cartes marines.....	8	
*602 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	8	
*603 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)	8	
*604 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 06/2018	8	
*605 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 07/2018	9	
*606 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 08/2018	9	
*607 Country Island to / à Barren Island – Bouée non lumineuse déplacée	9	
*608 Caraquet Harbour, Baie de Shippegan and / et Miscou Harbour – Bouée non lumineuse déplacée	9	
*609(P) Byng Inlet to/à Killarney – Bouées non lumineuses à être enlevées	10	
*610(P) Country Island to / à Barren Island – Balises de jours à être supprimées	10	
*612 East River of Pictou: Indian Cross Point to / à Trenton and New Glasgow – Feux d'alignement supprimés en permanence	10	
*613 Cap de la Tête au Chien au/to Cap aux Oies – Période pour la zone d'exclusion complète passée	10	
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES		11
PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME		N/A
PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES		25
PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME		28

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1221	11	4491	18	8011	23
1226	11	4622	18, 19	8012	23
1234	10	4624	19		
1236	11	4653	19		
1312	12	4658	19		
1313	12, 13, 14	4822	20		
1314	14	4846	20		
1315	14, 15	4847	20		
2110	8	4848	20		
2204	10	4849	21		
4001	15	4909	21		
4002	15	4911	21		
4003	15	4913	9		
4012	16	4971	21		
4016	16	5471	8		
4021	16	5510	22		
4049	16	5623	8		
4114	16	6272	22		
4230	17	6417	8		
4234	9, 10	6419	8		
4236	17	6423	8		
4241	17	6427	8		
4437	17	6432	8		
4443	10, 17	7083	22		
4452	17	7738	22		
4454	18	7784	22, 23		
4460	18	8006	23		

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à la disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à chsinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES

Le cumulatif des corrections cartographiques publié dans les *Avis aux navigateurs* est désormais accessible à <https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates de l'édition courante des cartes peuvent être consultées à www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles, et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

TRANSPORTS CANADA – RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST. CLAIR ET DÉTROIT

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île aux Pêches est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu N° D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro *1103.)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2018 VOLUME 3 - FLEUVE SAINT-LAURENT ET FJORD DU SAGUENAY

Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec a identifié une omission dans l'édition 2018 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 67.

Remplacer une partie de la Table 3 avec la partie correspondante annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed012018-part1-tidal-information-vol3-p67-patch.pdf>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – NOUVEL EMPLACEMENT POUR TÉLÉCHARGER LES ANNEXES GRAPHIQUES

Le Service hydrographique du Canada a modifié l'emplacement pour télécharger les annexes graphiques de <http://www.chs-shc.gc.ca/patches/> à <ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/>. Les versions PDF des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs* avant juillet 2017 sont publiées avec l'ancien emplacement pour télécharger les annexes graphiques, alors que les versions HTML sont mises à jour avec les liens pour le nouvel emplacement. Ces changements sont aussi appliqués sur le service de « Rechercher des corrections aux cartes » sur le site Web des Avis aux navigateurs (<https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php>).

PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES – PROTECTION DES BALEINES

La région du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, découlant de la *Loi sur les pêches*. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, découlant de la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

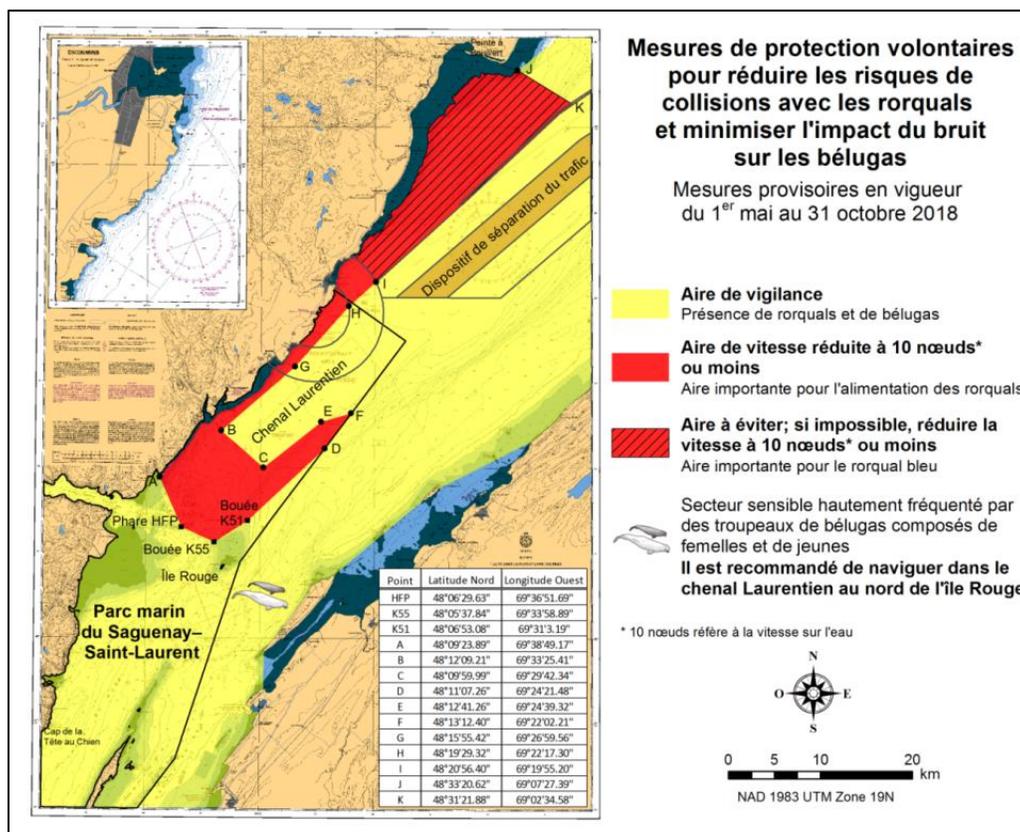
Mesures provisoires en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre 2018. Voir la carte à la fin de cet avis.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre Pointe à Boisvert et Cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.



GOLFE DU SAINT-LAURENT – PROTECTION DES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD

En raison du changement des habitudes migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et de leur présence de plus en plus fréquente dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada a mis en place des restrictions de vitesse saisonnières dans certaines zones définies. Ces restrictions consistent en une combinaison d'une zone statique et de secteurs dynamiques de réduction de vitesse. (Voir carte ci-après.)

Jusqu'à avis contraire, ces mesures seront en vigueur du **28 avril au 15 novembre 2018**. Ces dates peuvent changer selon la présence des baleines noires de l'Atlantique Nord. Après la levée des limites de vitesse obligatoire, les navires sont invités à réduire, sur une base volontaire, leur vitesse sur le fond de façon à ne pas dépasser 10,0 nœuds lorsque la présence de baleines noires de l'Atlantique Nord est confirmée et dans la mesure où les conditions maritimes permettent un fonctionnement sécuritaire de leur navire à cette vitesse.

Coordonnées de la zone statique : 47° 10'N 062° 00'W; 47° 10'N 065° 00'W; 50° 20'N 065° 00'W; 50° 20'N 063° 00'W; 49° 43'N 063° 00'W et 49° 04'N 062° 00'W

À l'intérieur de cette zone statique, à l'exclusion du secteur dynamique du corridor, les navires de 20 m et plus ne doivent pas dépasser une vitesse sur le fond de 10,0 nœuds selon les dates mentionnées ci-dessus.

Coordonnées des secteurs dynamiques :

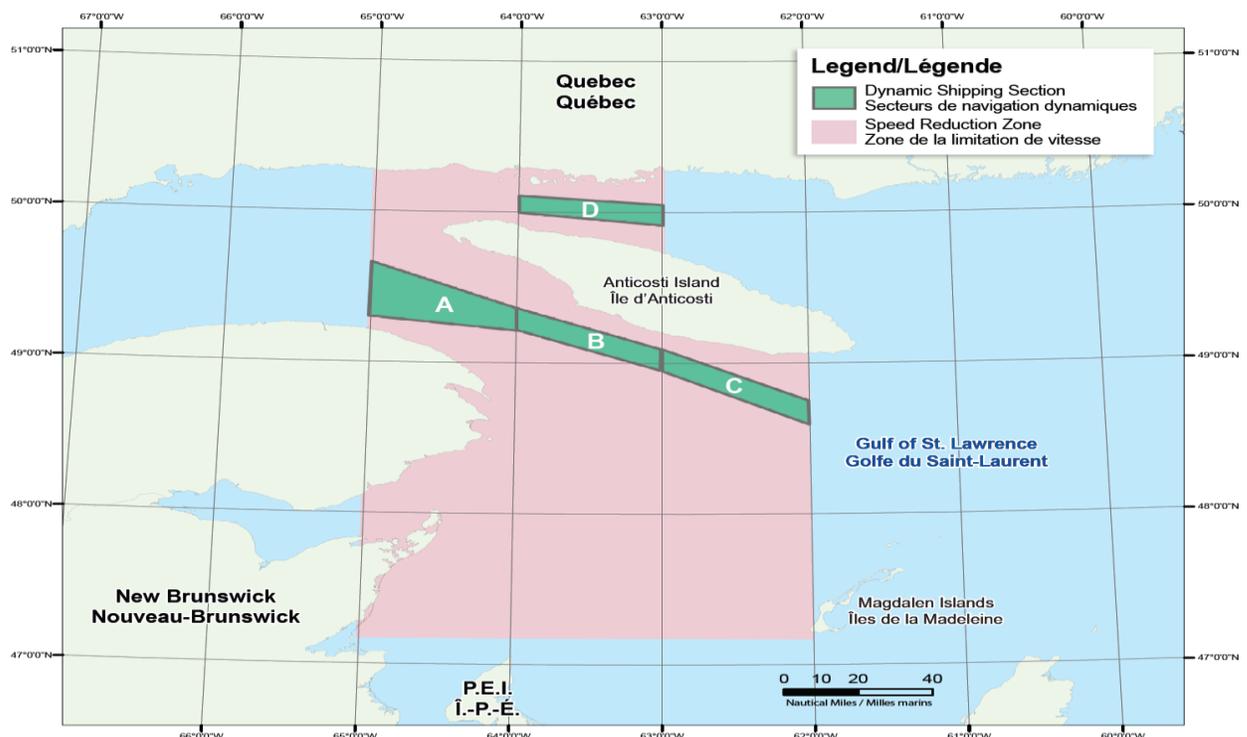
Secteur A) 49° 41'N 065° 00'W; 49° 20'N 065° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W; 49° 22'N 064° 00'W;

Secteur B) 49° 22'N 064° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W; 49° 00'N 063° 00'W;

Secteur C) 49° 00'N 063° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W; 48° 24'N 062° 00'W; 48° 35'N 062° 00'W; et

Secteur D) 50° 06'N 064° 00'W; 50° 00'N 064° 00'W; 49° 56'N 063° 00'W; 50° 03'N 063° 00'W.

À l'intérieur de la zone statique, quatre secteurs dynamiques sont définis : A, B, C et D (voir carte ci-après). Dans ces secteurs, les navires peuvent circuler à une vitesse opérationnelle permettant une navigation sécuritaire, et ce, tant que le gouvernement du Canada n'a pas confirmé la présence de baleines dans ces zones. Lorsque la présence de baleines noires est détectée dans un de ces secteurs dynamiques, les navires de 20 m et plus de longueur recevront un avis à la navigation (AVNAV) et devront réduire leur vitesse sur le fond de 10,0 nœuds ou moins, tant qu'ils naviguent dans le secteur en question.



Les restrictions de vitesse dans les secteurs dynamiques (A, B, C et D) seront en vigueur pendant une période de 15 jours, à partir de la date d'application. Cette période peut être prolongée si la présence des baleines se prolonge. La mise en vigueur des zones et des secteurs de réduction de vitesse sera annoncée par l'entremise des avis AVNAV.

Diffusion des AVNAV

La Garde côtière canadienne (GCC) continue à promulguer des AVNAV valides par des émissions radio sur divers systèmes terrestres et aussi en ligne à <http://www.ccg-gcc.gc.ca/navigation-pivot>. Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils ont l'information correcte et à jour sur la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord contenue dans tous les Avis aux navigateurs (NOTMAR) et les AVNAV.

Aides à la navigation

Par ailleurs, la GCC fait l'essai de l'utilisation des aides virtuelles à la navigation AIS (AIS AtoN), voir le NOTMAR 819(T)/2016, capables d'aviser automatiquement un navire présent dans un secteur dynamique lorsqu'il est soumis à une réduction de vitesse. Chaque secteur dynamique sera ainsi délimité par quatre balises virtuelles AIS AtoN qui s'afficheront sur les écrans des équipements de navigation du navire, tels que : ECDIS, ECS, RADAR, dispositif minimum d'affichage et cartes électroniques de navigation. Les balises virtuelles AIS AtoN ne seront diffusées que lorsqu'une réduction de vitesse est en vigueur dans un ou plusieurs secteurs. Le navigateur doit sélectionner le symbole AIS AtoN virtuel pour accéder à un message, tel que « SectA1 Spd Lim 10 kt ». Ce message les avise qu'une réduction de vitesse est en vigueur pour un secteur particulier. À noter que ce système est encore en phase d'essais et ne constituera pas le principal moyen de communication avec les navires.

Conformité et application de la loi

Le non-respect des restrictions de vitesse obligatoires constitue une infraction à la réglementation qui pourra donner lieu à des amendes allant de 6 000 \$ à 25 000 \$ CAN. S'il leur semble qu'un navire n'a pas respecté les restrictions de vitesse, les inspecteurs de la Sécurité maritime de Transports Canada peuvent consulter toute l'information recueillie par l'AIS et demander des justifications au capitaine.

Aucune exemption des restrictions de vitesse ne sera accordée à l'avance, mais certains facteurs tels que la sécurité de la navigation, les conditions météorologiques et les situations d'urgence pourront être prises en considération au cas par cas.

Signalements de baleines en détresse

Les navigateurs sont priés de rapporter toutes leurs observations de baleines empêtrées, blessées ou mortes au plus proche centre de Services de communication et de trafic maritimes de la GCC; ou aux organismes suivants :

- Pour la région sud du golfe du Saint-Laurent :
 - Marine Animal Response Society au 1-866-567-6277
- Pour Terre-Neuve-et-Labrador :
 - Whale Release and Strandings au 1-888-895-3003
- Pour le secteur du Québec :
 - Urgences mammifères marins au 1-877-722-5346

Les observations de baleines vivantes, nageant librement devraient être communiquées par téléphone au 1-902-440-8611 ou 1-844-800-8568, ou encore par courriel à XMARWHALESIGHTINGS@DFO-MPO.GC.CA

PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT - PROTECTION DU BÉLUGA : ZONE DE RALENTISSEMENT À L'EMBOUCHURE DU FJORD DU SAGUENAY ET ZONE INTERDITE À BAIE SAINTE-MARGUERITE.

Le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et sa périphérie sont au cœur de l'habitat essentiel estival des bélugas, une espèce en voie de disparition. Dans les limites du parc marin, des mesures de protection des mammifères marins s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*. Cependant, les lieux importants d'alimentation, de naissance et d'élevage des jeunes bélugas requièrent une protection accrue pour assurer le rétablissement de cette espèce. Le fjord du Saguenay, entre l'embouchure et la baie Sainte-Marguerite, fait partie des endroits les plus utilisés par les femelles et les jeunes bélugas entre mai et octobre. L'embouchure du Saguenay est reconnue pour être une aire d'alimentation et la Baie Sainte-Marguerite comme un lieu de naissance et d'élevage.

Pour prévenir les collisions avec les bélugas, une zone de ralentissement obligatoire à 15 nœuds est en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre à l'embouchure du Saguenay. Pour assurer la quiétude des femelles et des jeunes durant la période critique des naissances, l'accès à la baie Sainte-Marguerite est interdit aux embarcations du 21 juin au 21 septembre, sauf pour les autorisations spéciales (voir description ci-dessous).

Pour des raisons de sécurité, ces mesures ne s'appliquent pas la marine marchande (voir l'avis « Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines » dans l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* pour les mesures de protection volontaires dans l'estuaire du Saint-Laurent de mai à octobre). Une vigilance accrue est cependant recommandée à tous les navigateurs entre l'embouchure et la Baie Sainte-Marguerite pour la protection du béluga.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* ou visitez : <http://parcmarin.gc.ca>.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES SOMMAIRES - BÉLUGA

Ensemble du territoire du parc marin : Lorsque des bélugas sont à moins d'un demi-mille marin (926 mètres) d'une embarcation motorisée, il est obligatoire de maintenir une vitesse entre 5 et 10 nœuds. Toutes les embarcations, y compris celles à propulsion humaine (kayak et canot), doivent continuer de circuler en maintenant son cap. Toutes les embarcations doivent maintenir une distance minimale de 400 mètres des bélugas en tout temps. Pour plus d'information sur le règlement consultez : <http://parcmarin.gc.ca/protéger/#reglement>

Embouchure du Saguenay (Figure 1) - Zone de ralentissement (aire hachurée rouge) : La vitesse maximale dans l'embouchure du Saguenay entre les bouées S7 et S8 et les quais des traversiers entre Baie Sainte-Catherine et Tadoussac est de 15 nœuds du 1^{er} mai au 31 octobre.

Baie Sainte-Marguerite (Figure 2) - Zone interdite (aire rouge) : Du 21 juin au 21 septembre, les embarcations ne doivent pas pénétrer dans la zone rouge, qui suit une ligne entre le cap Nord-Ouest et le Cap Sainte-Marguerite.

Une autorisation spéciale est accordée uniquement aux kayaks, canots et aux pêcheurs récréatifs qui doivent circuler sans arrêt le long d'un couloir longeant la rive à moins de 10 mètres dans les secteurs peu profonds à l'intérieur de la baie.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Secteur Baie Sainte-Marguerite - Zone de transit (aire hachurée jaune) : Du 21 juin au 21 septembre, il est recommandé aux embarcations motorisées de naviguer sans arrêt dans cette zone à une vitesse entre 5 et 10 nœuds.

Cette zone de transit vise à favoriser le respect du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, car les bélugas sont régulièrement présents dans le secteur de la Baie Sainte-Marguerite.

INFORMATION

Tous incidents, dont les collisions avec les baleines, doivent être signalés sans délai au 1-866-508-9888. Pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Figure 1

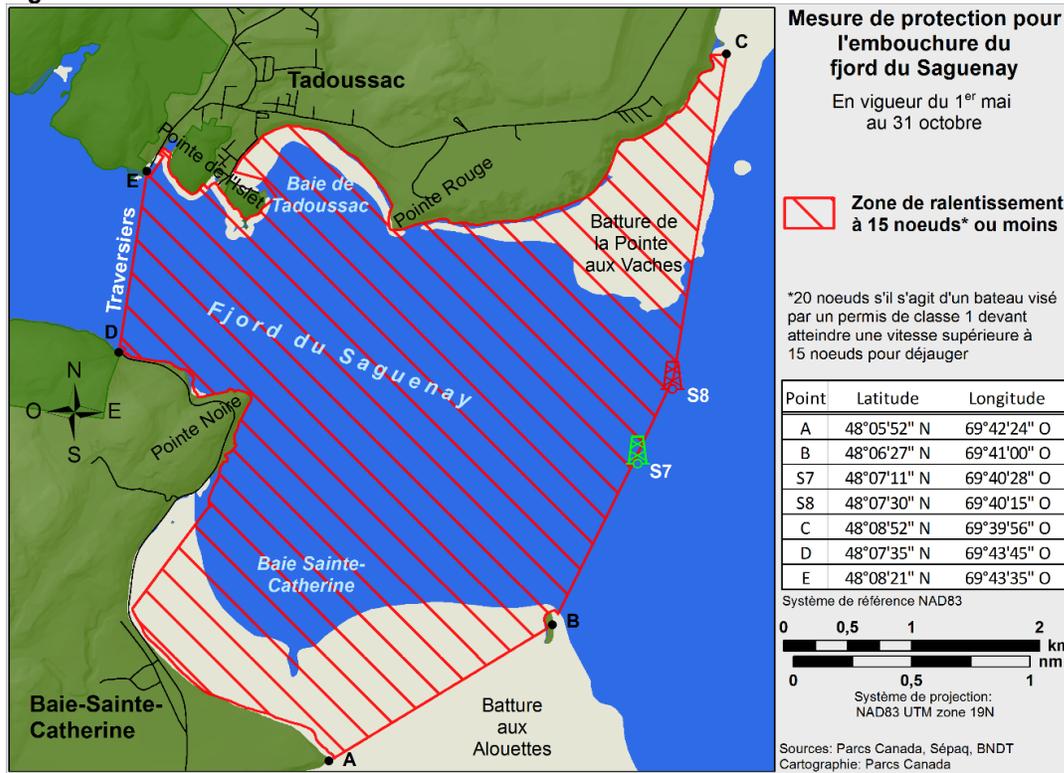
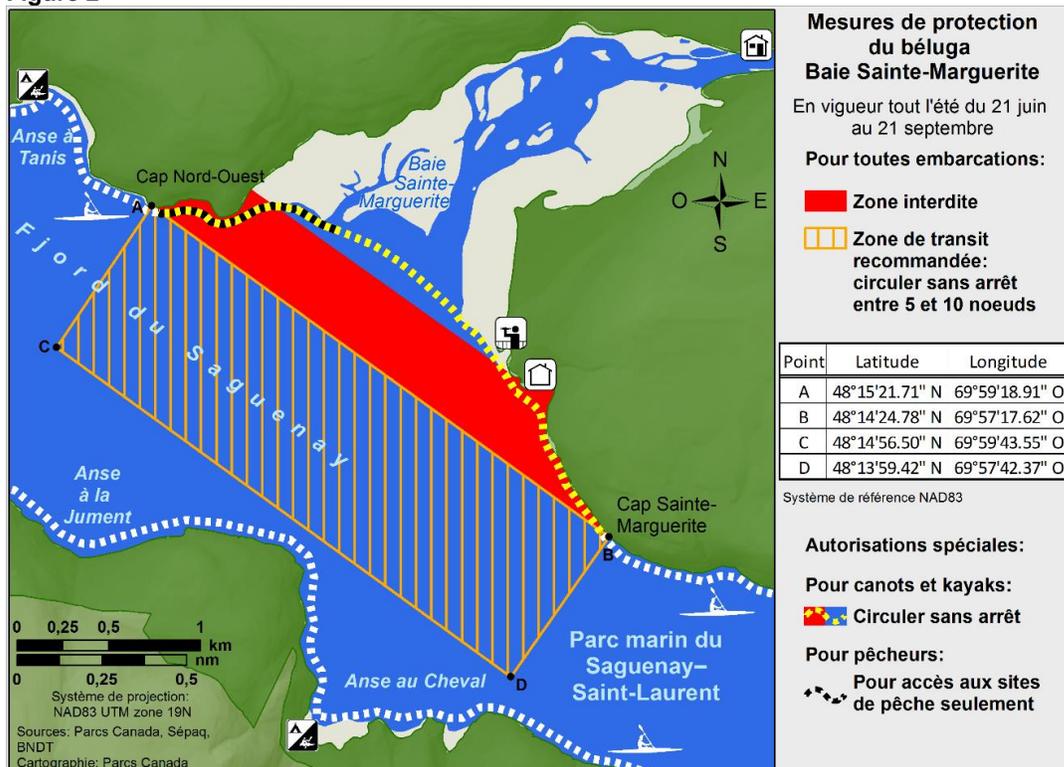


Figure 2



***601 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelles éditions					
2110	Long Point Bay	1:50 000	23-FÉVR-2018	3	20.00
5471	Inukjuak et les Approches and Approaches	1:25 000	12-JANV-2018	4	20.00
5623	Farther Hope Point to/à Terror Point	1:40 000	27-AVR-2018	4	20.00
6417	Tulita (Fort Norman), Police Island to/aux Halfway Islands Kilometre 810 / kilometre 860	1:50 000	27-AVR-2018	4	12.00
6419	Norman Wells to/à Carcajou Ridge Kilometre 910 / Kilomètre 980	1:50 000	27-AVR-2018	4	12.00
6423	Askew Islands to/à Bryan Island Kilometre 1180 / Kilometre 1240	1:50 000	27-AVR-2018	4	12.00
6427	Point Separation to/au Aklavik Channel Kilometre 1480 / Kilomètre 1540	1:50 000	27-AVR-2018	4	12.00
6432	Kilometre/Kilomètre 1500 to/à Inuvik East Channel	1:50 000	27-AVR-2018	4	12.00

***602 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
NOUVEAUX PRODUITS	
CA473491	Southampton Harbour

***603 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
Nouvelles éditions			
RM-2110	Long Point Bay	1:50 000	23-FÉVR-2018

***604 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 06/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

[Bulletin No. 06/2018](#) – Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord – Mesures de restriction de vitesse dans le golfe du Saint-Laurent
SGDDI No : 14021998

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

***605 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 07/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

**[Bulletin No. 07/2018](#) – Mise à jour du formulaire de rapport sur l'eau de ballast du Canada
SGDDI No : 13987360**

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

***606 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 08/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

**[Bulletin No. 08/2018](#) – Chargement/déchargement de l'engrais au nitrate d'ammonium en vrac
SGDDI No : 13935997**

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

***607 COUNTRY ISLAND TO / À BARREN ISLAND – BOUÉE NON LUMINEUSE DÉPLACÉE**

Référence Carte : 4234

La bouée non lumineuse suivante a été déplacée aux coordonnées suivantes :

Liscomb Harbour VP17 (LF 5614.04) : 44° 59' 58.0"N 062° 02' 54.5"W

(F2018-016)

***608 CARAQUET HARBOUR, BAIE DE SHIPPEGAN AND / ET MISCOU HARBOUR – BOUÉE NON LUMINEUSE DÉPLACÉE**

Référence Carte : 4913

La bouée non lumineuse suivante a été déplacée aux coordonnées suivantes :

Caraquet Harbour Spar EN7 (LF 6320.7) : 47° 48' 57.2"N 064° 54' 21.1"W

(G2018-091)

***609(P) BYNG INLET TO/À KILLARNEY – BOUÉES NON LUMINEUSES À ÊTRE ENLEVÉES**

Référence Carte : 2204

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Beaverstone Bay – Bouée de bas niveau d'eau (LF 9999.7) (45° 59' 38.6"N 081° 09' 31.3"W)

Beaverstone Bay – Bouée de bas niveau d'eau (LF 9999.8) (46° 00' 00.1"N 081° 09' 23.5"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 septembre 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 juin 2018, à :

Surintendante, Lise Richard
Aides à la navigation et Voies navigables
Région du Centre & Arctique
Garde côtière canadienne
101 boulevard Champlain
Québec QC G1K 7Y7
Téléphone : (418) 648-7450
Courriel : lise.richard@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(D2018-011)

***610(P) COUNTRY ISLAND TO / À BARREN ISLAND – BALISES DE JOURS À ÊTRE SUPPRIMÉES**

Référence Carte : 4234

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les balises de jours suivantes :

Redman Head – Balise de jour #1 (LF 5618) (45° 00' 39.4"N 061° 57' 12.6"W)

Redman Head – Balise de jour #2 (LF 5618.1) (45° 00' 39.5"N 061° 57' 12.9"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 septembre 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 juin 2018, à :

Surintendante, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(F2018-025, 026)

***612 EAST RIVER OF PICTOU: INDIAN CROSS POINT TO / À TRENTON AND NEW GLASGOW – FEUX D'ALIGNEMENT SUPPRIMÉS EN PERMANENCE**

Référence : Avis 1106(P)/17 est annulé (Carte 4443).

(G2018-043, 044)

***613 CAP DE LA TÊTE AU CHIEN AU/TO CAP AUX OIES – PÉRIODE POUR LA ZONE D'EXCLUSION COMPLÈTE PASSÉE**

Référence : Avis 508(T)/18 est annulé (Carte 1234).

1312 - Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 24-MAI-2013 - NAD 1983

08-JUIN-2018

LNM/D. 23-MARS-2018

Modifier	F G 49m12M pour lire F G 50m12M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129	46°16'46.3"N 072°40'15.6"W (Q2018001) LF(2126) MPO(6409748-01)
Porter	une profondeur de 8 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129, CA579130	46°03'38.1"N 073°05'48.2"W MPO(6409856-02)
Rayer	la profondeur de 5 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129	46°15'32.4"N 072°43'05.9"W MPO(6409856-03)
Porter	une profondeur de 5 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129	46°15'31.1"N 072°43'08.9"W MPO(6409856-04)

1312 - Port de Sorel-Tracy - Nouvelle édition - 24-MAI-2013 - NAD 1983

08-JUIN-2018

LNM/D. 23-MARS-2018

Rayer	la profondeur de 8 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579130	46°03'37.5"N 073°05'51.3"W MPO(6409856-01)
Porter	une profondeur de 8 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129, CA579130	46°03'38.1"N 073°05'48.2"W MPO(6409856-02)

1313 - Batiscan au/to Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 03-NOV-2017 - NAD 1983

08-JUIN-2018

LNM/D. 11-MAI-2018

Modifier	F G 49m12M pour lire F G 50m12M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129	46°16'46.3"N 072°40'15.6"W (Q2018001) LF(2126) MPO(6409748-01)
Rayer	la profondeur de 6 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479014	46°26'04.8"N 072°20'17.0"W MPO(6409806-09)
Porter	une profondeur de 5 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479014	46°26'04.2"N 072°20'17.5"W MPO(6409806-10)
Rayer	la profondeur de 5 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129	46°15'32.4"N 072°43'05.9"W MPO(6409856-03)

Porter	une profondeur de 5 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129	46°15'31.1"N 072°43'08.9"W <i>MPO(6409856-04)</i>
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1313-20180514A.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479014	46°29'48.0"N 072°14'16.0"W <i>MPO(6409867-01)</i>
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1313-20180507B.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479014	46°20'00.0"N 072°32'12.0"W <i>MPO(6409868-01)</i>
 1313 - Port de Bécancour - Nouvelle édition - 03-NOV-2017 - NAD 1983		
08-JUIN-2018		LNM/D. 11-MAI-2018
Rayer	la profondeur de 11 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579016	46°24'36.6"N 072°23'18.3"W <i>MPO(6409806-05)</i>
Porter	une profondeur de 10 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579016	46°24'36.4"N 072°23'19.0"W <i>MPO(6409806-06)</i>
Rayer	la profondeur de 4 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579016	46°25'01.1"N 072°21'55.5"W <i>MPO(6409806-07)</i>
Porter	une profondeur de 3 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579016	46°25'01.0"N 072°21'55.7"W <i>MPO(6409806-08)</i>
 1313 - Port de Trois-Rivières - Nouvelle édition - 03-NOV-2017 - NAD 1983		
08-JUIN-2018		LNM/D. 11-MAI-2018
Rayer	la profondeur de 8 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579015	46°21'10.7"N 072°30'17.4"W <i>MPO(6409806-01)</i>
Porter	une profondeur de 8 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579015	46°21'10.8"N 072°30'17.3"W <i>MPO(6409806-02)</i>
Rayer	la profondeur de 8 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579015	46°21'43.7"N 072°29'21.6"W <i>MPO(6409806-03)</i>

Porter	une profondeur de 8 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579015	46°21'43.6"N 072°29'22.0"W MPO(6409806-04)
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1313-20180508C.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579015	46°20'00.0"N 072°32'47.0"W MPO(6409869-01)
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1313-20180508D.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579015	46°20'00.0"N 072°31'24.0"W MPO(6409870-01)
1314 - Donnacona à/to Batiscan - Nouvelle édition - 06-OCT-2017 - NAD 1983		LNMD. 11-MAI-2018
08-JUIN-2018		
Modifier	F G 39m15M pour lire F G 42m15M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479017	46°35'14.8"N 072°02'26.5"W (Q2017051) LF(2024) MPO(6409742-01)
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1314-20180504.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479014	46°29'49.0"N 072°14'13.0"W MPO(6409871-01)
1315 - Québec à/to Donnacona - Nouvelle édition - 27-AVR-2012 - NAD 1983		LNMD. 11-MAI-2018
22-JUIN-2018		
Porter	une profondeur de 10 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10)	46°41'54.5"N 071°32'15.5"W MPO(6409851-01)
Porter	une profondeur de 9 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479020	46°42'04.2"N 071°32'08.3"W MPO(6409851-02)
Rayer	la profondeur de 12 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479020	46°42'00.1"N 071°32'01.1"W MPO(6409851-03)
Porter	une profondeur de 11 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479020	46°41'59.4"N 071°32'03.0"W MPO(6409851-04)
Rayer	la profondeur de 14 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479020	46°42'05.7"N 071°31'29.6"W MPO(6409851-05)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 06/2018
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter une profondeur de 14 mètres 4 décimètres 46°42'05.7"N 071°31'30.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479020
MPO(6409851-06)

Rayer la profondeur de 18 mètres 9 décimètres 46°42'12.3"N 071°30'58.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479020
MPO(6409851-07)

Porter une profondeur de 17 mètres 6 décimètres 46°42'12.9"N 071°31'00.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479020
MPO(6409851-08)

4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle / au Détroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DÉC-1995 - NAD 1983

01-JUIN-2018 LNM/D. 06-AVR-2018

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune 42°48'32.4"N 060°21'07.2"W
FI (5) Y 20s, PRIV
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140
MPO(6308276-01)

4002 - Golfe du Saint-Laurent / Gulf of St. Lawrence - Nouvelle édition - 30-OCT-2015 - NAD 1983

22-JUIN-2018 LNM/D. 06-AVR-2018

Rayer la profondeur de 4 mètres, 9 décimètres 49°18'43.0"N 058°15'53.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276138, CA476190
MPO(6308275-01)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante inconnue 49°18'48.8"N 058°15'36.0"W
(Voir la Carte n° 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276138, CA476190
MPO(6308275-02)

4003 - Cape Breton to / à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983

01-JUIN-2018 LNM/D. 29-DÉC-2017

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune 42°48'32.4"N 060°21'07.2"W
FI (5) Y 20s, PRIV
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140
MPO(6308276-01)

29-JUIN-2018 LNM/D. 01-JUIN-2018

Rayer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI(4) Y, 42°08'15.0"N 069°42'46.0"W
marquée 44018
(Voir la Carte n° 1, Q58)
(USCG:USCGD1 17/18) MPO(6308291-01)

Porter une bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI(4) Y, 42°12'21.0"N 070°08'36.0"W
marquée 44018
(Voir la Carte n° 1, Q58)
(USCG:USCGD1 17/18) MPO(6308291-02)

4012 - Yarmouth to / à Halifax - Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNMD. 09-JUIN-2017

Modifier FI(2)15s28m10M pour lire LFI 6s28m11M vis-à-vis le feu 43°30'26.2"N 065°20'44.2"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376047
(F2018019) LF(349) MPO(6308301-01)

4016 - Saint-Pierre to / à St. John's - Nouvelle édition - 06-JUIN-2003 - NAD 1983

22-JUIN-2018

LNMD. 06-AVR-2018

Remplacer la profondeur de 32 brasses par une profondeur de 8 brasses, 5 pieds 47°08'34.3"N 054°51'16.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6308274-03)

Remplacer la profondeur de 13 brasses par une profondeur de 9 brasses 47°10'49.9"N 054°46'44.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274
MPO(6308274-04)

4021 - Pointe Amour à / to Cape Whittle et / and Cape George - Nouvelle édition - 01-NOV-2002 - NAD 1983

22-JUIN-2018

LNMD. 13-OCT-2017

Rayer la profondeur de 2 brasses, 4 pieds 49°18'48.8"N 058°15'36.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276138, CA476190
MPO(6308275-01)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante inconnue 49°18'48.8"N 058°15'36.0"W
(Voir la Carte n° 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276138, CA476190
MPO(6308275-02)

4049 - Grand Bank, Northern Portion / Grand Banc, Partie Nord to / à Flemish Pass / Passe Flamande - Nouvelle édition - 19-MAI-1995 - NAD 1983

01-JUIN-2018

LNMD. 28-JUIL-2017

Rayer la bouée sphérique ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 20s 46°42'28.7"N 048°51'31.6"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276101
MPO(6308270-01)

4114 - Campobello Island - Nouvelle édition - 24-AVR-2015 - NAD 1983

01-JUIN-2018

LNMD. 23-FÉVR-2018

Modifier "NW" pour lire "A" vis-à-vis la bouée marquée NW 44°54'41.1"N 067°02'56.1"W
(NGA:15/18) MPO(6308271-01)

Modifier "NE" pour lire "B" vis-à-vis la bouée marquée NE 44°54'37.0"N 067°02'33.1"W
(NGA:15/18) MPO(6308271-02)

Modifier "SE" pour lire "C" vis-à-vis la bouée marquée SE 44°54'26.0"N 067°02'38.0"W
(NGA:15/18) MPO(6308271-03)

4230 - Little Hope Island to / à Cape St Marys - Carte nouvelle - 15-JUIN-1990 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNMD. 05-JANV-2018

Modifier FI(2)15s28m10M pour lire LFI 6s28m11M vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 43°30'26.2"N 065°20'44.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376047
(F2018019) LF(349) MPO(6308301-01)

4236 - Taylors Head to / à Shut-in Island - Nouvelle édition - 13-JUIL-2001 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNMD. 17-NOV-2017

Porter un feu FIG vis-à-vis la bouée espar de bâbord verte, marquée YE5
(Voir la Carte n° 1, Qg) 44°46'56.4"N 062°38'22.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083
(F2018010 & F2018012) LF(588.03) MPO(6308286-01)

4241 - Lockeport to / à Cape Sable - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNMD. 18-AOÛT-2017

Modifier FI(2)15s28m10M pour lire LFI 6s28m11M vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 43°30'26.2"N 065°20'44.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376047
(F2018019) LF(349) MPO(6308301-01)

4437 - Pictou Harbour - Nouvelle édition - 14-MARS-2003 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNMD. 23-MARS-2018

Remplacer la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée SJ19 avec
une bouée espar de bâbord lumineuse verte QG, marquée SJ19
(Voir la Carte n° 1, Qg) 45°39'50.3"N 062°42'46.7"W
(G2018062 & G2018061) LF(905.6) MPO(6308305-01)

Rayer le feu FIR vis-à-vis la bouée espar de tribord rouge, marquée SJ20
(Voir la Carte n° 1, P16) 45°39'48.0"N 062°42'52.9"W
(G2018065 & G2018066) LF(908.3) MPO(6308308-01)

4443 - East River of Pictou: Indian Cross Point to / à Trenton and/et New Glasgow - Nouvelle édition - 26-JUIL-2002 - NAD 1983

01-JUIN-2018

LNMD. 18-MAI-2018

Rayer le feu d'alignement antérieur FR 25ft
(Voir la Carte n° 1, P20.2) 45°37'25.7"N 062°38'50.9"W
(G2018043) LF(910) MPO(6308261-01)

Rayer le feu d'alignement postérieur FR 66ft, l'alignement de route et
les azimuts 119½° - 299½°
(Voir la Carte n° 1, P20.2, Pe) 45°37'11.4"N 062°38'15.4"W
(G2018044) LF(911) MPO(6308262-01)

4452 - Baie de Kégaska - Nouvelle édition - 22-MARS-2013 - NAD 1983

15-JUIN-2018

LNMD. 08-DÉC-2017

Coller l'annexe graphique 50°10'40.0"N 061°16'06.0"W
Télécharger l'annexe graphique - <ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa4452-20180515.pdf>
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479138
MPO(6409844-01)

4454 - Pointe Curlew à/to Baie Washtawouka - Nouvelle édition - 16-NOV-2012 - NAD 1983

15-JUIN-2018

LNM/D. 06-OCT-2017

Rayer la profondeur de 0 mètre 2 décimètres 50°11'03.3"N 061°15'57.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379093

MPO(6409877-01)

Porter un brise-lames 50°11'01.5"N 061°15'51.7"W
(Voir la Carte n° 1, F4.1) joignant 50°11'04.1"N 061°15'56.6"W
et 50°11'02.2"N 061°15'59.3"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379093

MPO(6409877-02)

4460 - Charlottetown Harbour - Nouvelle édition - 09-DÉC-2005 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNM/D. 17-NOV-2017

Rayer la bouée espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée C7 46°11'36.2"N 063°07'33.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576177

(G2018054) LF(993.5) MPO(6308288-01)

Porter une bouée charpente de bâbord lumineuse verte FIG, marquée C7 46°11'36.6"N 063°07'32.6"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576177

(G2018054) LF(993.5) MPO(6308288-02)

Déplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FIG, marquée C13 de 46°13'17.2"N 063°07'51.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 46°13'16.6"N 063°07'49.4"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576177

(G2018056) LF(999.2) MPO(6308290-01)

4491 - Malpeque Bay - Nouvelle édition - 13-DÉC-2002 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNM/D. 16-FÉVR-2018

Porter une bouée charpente de bâbord lumineuse verte FIG, marquée JP1 46°35'01.6"N 063°39'52.1"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)

(G2018057) LF(1065.1) MPO(6308292-01)

Porter une bouée charpente de tribord lumineuse rouge QR, marquée JP4 46°34'34.7"N 063°40'33.3"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)

(G2018060) LF(1065.3) MPO(6308300-01)

Rayer la bouée conique de tribord rouge, marquée JP4 46°34'10.2"N 063°38'25.6"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)

(G2018089) MPO(6308300-02)

Rayer la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée JP5 46°34'10.9"N 063°40'05.3"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)

(G2018072) MPO(6308319-01)

4622 - Cape St Mary's to / à Argentinia Harbour and / et Jude Island - Nouvelle édition - 03-OCT-2003 - NAD 1983

22-JUIN-2018

LNM/D. 02-FÉVR-2018

Porter une profondeur de 8 brasses, 5 pieds 47°08'34.3"N 054°51'16.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376173

MPO(6308274-01)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 06/2018
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter une profondeur de 9 brasses 47°10'49.9"N 054°46'44.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376173
MPO(6308274-02)

Porter une profondeur de 13 brasses 47°08'28.1"N 054°51'45.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376173
MPO(6308274-05)

4624 - Long Island to / à St. Lawrence Harbours - Nouvelle édition - 07-JANV-2000 - NAD 1983
22-JUIN-2018

LNMD. 22-DÉC-2017

Porter une profondeur de 16.1 mètres 47°08'34.3"N 054°51'16.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376173
MPO(6308274-01)

Porter une profondeur de 16.6 mètres 47°10'49.9"N 054°46'44.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376173
MPO(6308274-02)

Porter une profondeur de 24 mètres 47°08'28.1"N 054°51'45.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376173
MPO(6308274-05)

4653 - Bay of Islands - Nouvelle édition - 30-MAI-2003 - NAD 1983
22-JUIN-2018

LNMD. 22-DÉC-2017

Rayer la profondeur de 0 brasse, 3 pieds 49°18'47.9"N 058°15'32.4"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276138, CA476190
MPO(6308275-01)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante inconnue 49°18'48.8"N 058°15'36.0"W
(Voir la Carte n° 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276138, CA476190
MPO(6308275-02)

4658 - Bonne Bay - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983
22-JUIN-2018

LNMD. 01-JUIL-2005

Rayer la roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 2 brasses 49°33'33.7"N 057°59'59.4"W
(Voir la Carte n° 1, K11)
MPO(6308275-03)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 1 brasse 49°33'30.0"N 058°00'05.9"W
(Voir la Carte n° 1, K11)
MPO(6308275-04)

4822 - Cape St John to / à St Anthony - Carte nouvelle - 30-JUIN-2006 - NAD 1983
08-JUIN-2018

LNMD. 27-MARS-2015

Remplacer la profondeur de 9.7 mètres par une obstruction avec une profondeur connue de 8 mètres avec légende Rep (2018)
(Voir la Carte n° 1, I10, K41, I3.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376660

50°47'21.6"N 056°06'07.8"W

MPO(6308302-01)

4846 - St John's Harbour - Nouvelle édition - 15-DÉC-1995 - NAD 1983
22-JUIN-2018

LNMD. 06-AVR-2018

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FIG, marquée S1
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576386

47°33'56.3"N 052°41'13.1"W

(N2018021) LF(502) MPO(6308278-01)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée S1
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576386

47°33'56.8"N 052°41'13.0"W

(N2018021) LF(502) MPO(6308278-02)

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FIG, marquée S3
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576386

47°33'57.8"N 052°41'27.2"W

(N2018022) LF(503) MPO(6308279-01)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée S3
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576386

47°33'57.8"N 052°41'26.5"W

(N2018022) LF(503) MPO(6308279-02)

4847 - Conception Bay - Nouvelle édition - 03-AOÛT-2001 - NAD 1983
01-JUIN-2018

LNMD. 17-NOV-2017

Déplacer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune
Fl(5) Y 20s, Priv
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376120

de 47°27'39.6"N 053°06'49.8"W
à 47°27'47.4"N 053°06'58.2"W

MPO(6308272-03)

4848 - Holyrood - Nouvelle édition - 25-JUIL-2008 - NAD 1983
01-JUIN-2018

LNMD. 17-NOV-2017

Rayer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune
Fl(5) Y 20s, Priv
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576115

47°27'39.6"N 053°06'49.8"W

MPO(6308272-01)

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune
Fl(5) Y 20s, Priv
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576115

47°27'47.4"N 053°06'58.2"W

MPO(6308272-02)

4849 - Bonavista Harbour - Carte nouvelle - 30-DÉC-1988 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNMD. 12-MAI-2017

Coller l'annexe graphique 48°39'00.0"N 053°07'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - <ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/4849V1PA8 - Bonavista Harbour Patch.pdf>
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576310

MPO(6308316-01)

4849 - The Admiral's Marina - Carte nouvelle - 30-DÉC-1988 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNMD. 12-MAI-2017

Coller l'annexe graphique 47°40'24.0"N 053°14'24.0"W
Télécharger l'annexe graphique - <ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/4849v1PA7 - Admirals Marina Patch.pdf>
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576731

MPO(6308316-02)

4909 - Cocagne et / and Shediac - Carte nouvelle - 17-JUIN-1988 - NAD 1983

08-JUIN-2018

LNMD. 02-FÉVR-2018

Porter une sonde découvrante de 0.2 mètre 46°14'42.0"N 064°32'05.0"W
(Voir la Carte n° 1, I15)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128

MPO(6308280-01)

Porter une profondeur de 4.2 mètres 46°16'31.2"N 064°29'54.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128

MPO(6308280-02)

4911 - Entrée à / Entrance to Miramichi River - Nouvelle édition - 27-JANV-2006 - NAD 1983

01-JUIN-2018

LNMD. 20-OCT-2017

Remplacer la profondeur de 1.5 mètres par une profondeur de 0.1 mètre 47°03'35.7"N 064°57'52.6"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476133

MPO(6308269-01)

Remplacer la profondeur de 2.1 mètres par une profondeur de 1.3 mètres 47°03'59.2"N 064°57'20.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476133

MPO(6308269-02)

Rayer la profondeur de 5.7 mètres 47°08'51.8"N 064°59'13.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476133

MPO(6308277-01)

Remplacer la profondeur de 4.2 mètres par une profondeur de 2.4 mètres 47°08'56.0"N 064°58'47.4"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476133

MPO(6308277-02)

4971 - Blanc-Sablon - Carte nouvelle - 10-NOV-2017 - NAD 1983

22-JUIN-2018

Modifier Pointe Saint-Charles pour lire Room's Point 51°25'25.0"N 057°08'18.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579248

MPO(6409878-01)

5510 - Povungnituk et les approches/and Approches - Nouvelle édition - 11-JANV-1980 - Inconnu

29-JUIN-2018

LNMD. 21-AOÛT-2015

Rayer le réflecteur radar
(Voir la Carte n° 1, S4)

59°59'55.0"N 077°43'50.0"W

(A2018017) MPO(6604417-01)

6272 - Red Deer Point to/à North Manitou Island - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 27-MAI-2005 - Inconnu

22-JUIN-2018

LNMD. 16-MARS-2018

Modifier la bouée espar de bâbord verte, marquée K25 pour lire
la bouée espar de bâbord lumineuse verte 'FI G', marquée K25
(Voir la Carte n° 1, Qg, Q7)

52°25'09.0"N 100°01'06.0"W

(A2018011) LF(1638.2) MPO(6604395-01)

7083 - Cambridge Bay to/à Shepherd Bay - Nouvelle édition - 25-MARS-2016 - Inconnu

08-JUIN-2018

LNMD. 16-MARS-2018

Porter une zone de restriction et la légende See/Voir note RESTRICTIONS
(Voir la Carte n° 1, N2.1)

joignant 68°54'25.4"N 098°59'42.1"W
68°48'46.4"N 098°59'42.2"W
68°48'46.2"N 098°51'31.3"W
68°54'25.2"N 098°51'29.1"W
et 68°54'25.4"N 098°59'42.1"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373463

MPO(6604394-01)

7738 - Simpson Strait to/à Storis Passage - Carte nouvelle - 22-SEPT-2017 - WGS84

08-JUIN-2018

LNMD. 16-FÉVR-2018

Porter une zone de restriction et la légende See/Voir note RESTRICTED
AREA/ZONE RESTREINTE
(Voir la Carte n° 1, N2.1)

joignant 68°54'25.4"N 098°59'42.1"W
68°48'46.4"N 098°59'42.2"W
68°48'46.2"N 098°51'31.3"W
68°54'25.2"N 098°51'29.1"W
et 68°54'25.4"N 098°59'42.1"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373463

MPO(6604394-01)

7784 - Victoria Strait - Carte nouvelle - 03-JUIL-1998 - NAD 1983

08-JUIN-2018

LNMD. 09-OCT-2015

Porter une zone de restriction et la légende See/Voir note RESTRICTED
AREA/ZONE RESTREINTE
(Voir la Carte n° 1, N2.1)

joignant 68°54'25.4"N 098°59'42.1"W
68°48'46.4"N 098°59'42.2"W
68°48'46.2"N 098°51'31.3"W
68°54'25.2"N 098°51'29.1"W
et 68°54'25.4"N 098°59'42.1"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373463

MPO(6604394-01)

Porter note 69°00'00.0"N 099°00'00.0"W

RESTRICTED AREA No Person shall enter the Wrecks of HMS Erebus and HMS Terror National Historic Site of Canada without written authorization. The restriction does not apply to a beneficiary accessing the site for harvesting as provided in the Nunavut Land Claims Agreement. See Canadian Coast Guard (CCG) ANNUAL EDITION of NOTICES TO MARINERS for more information.

ZONE RESTREINTE Il est interdit d'entrer dans le lieu historique national du Canada des Épaves-du-HMS-Erebus-et-du-HMS-Terror. Cette restriction ne s'applique pas aux bénéficiaires accédant au lieu à des fins de récolte, comme le prévoit l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Voir l'ÉDITION ANNUELLE des AVIS AUX NAVIGATEURS de la Garde côtière canadienne pour de plus amples information.

MPO(6604394-02)

8006 - Scotian Shelf / Plate-Forme Néo-Écossaise: Browns Bank to Emerald Bank / Banc de Brown au Banc D'Émeraude - Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983

29-JUIN-2018

LNMD. 19-MAI-2017

Modifier FI(2)15s91ft10M pour lire LFI 6s93ft11M vis-à-vis le feu 43°30'26.2"N 065°20'44.2"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376047
(F2018019) LF(349) MPO(6308301-01)

8011 - Grand Bank / Grand Banc: Northern Portion / Partie Nord - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983

01-JUIN-2018

LNMD. 28-JUIL-2017

Rayer la bouée sphérique ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 20s 46°42'28.7"N 048°51'31.6"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276101
MPO(6308270-01)

8012 - Flemish Pass / Passe Flamande - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983

01-JUIN-2018

LNMD. 01-DÉC-2017

Rayer la bouée sphérique ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 20s 46°42'28.7"N 048°51'31.6"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276101
MPO(6308270-01)

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

ARC 403 — Arctique de l'Ouest, première édition, 2011 —

Chapitre 7 — Après le paragraphe 211

Insérer : 211.1 **ÉPAVES** et **ZONE D'ACCÈS RESTREINT**. —

Une zone d'accès restreint a été établie dans les eaux de Wilmot and Crampton Bay, joignant les positions suivantes :

68°14'44,8"N 098°52'22,3"W,

68°17'44,2"N 098°40'17,9"W,

68°13'15,4"N 098°32'16,2"W,

68°10'16,5"N 098°44'19,3"W,

68°14'44,8"N 098°52'22,3"W.

ZONE D'ACCÈS RESTREINT — Il est interdit d'entrer dans le lieu historique national du Canada des Épaves-du-HMS-*Erebus*-et-du-HMS-*Terror* sans autorisation écrite. Cette restriction ne s'applique pas aux Inuits du Nunavut accédant au lieu à des fins de récolte, comme le prévoit l'*Accord sur le Nunavut*. Pour de plus amples renseignements, consultez l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* de la *Garde côtière canadienne (GCC)*.

(C2018-004.01)

Chapitre 7 — Attenant au paragraphe 211.1, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(C2018-004.02)

Chapitre 7 — Après le paragraphe 279

Insérer : 279.1 **ÉPAVES** et **ZONE D'ACCÈS RESTREINT**. —

Une zone d'accès restreint a été établie dans les eaux de Terror Bay, joignant les positions suivantes :

68°54'25,4"N 098°59'42,1"W,

68°48'46,4"N 098°59'42,2"W,

68°48'46,2"N 098°51'31,3"W,

68°54'25,2"N 098°51'29,1"W,

68°54'25,4"N 098°59'42,1"W.

ZONE D'ACCÈS RESTREINT — Il est interdit d'entrer dans le lieu historique national du Canada des Épaves-du-HMS-*Erebus*-et-du-HMS-*Terror* sans autorisation écrite. Cette restriction ne s'applique pas aux Inuits du Nunavut accédant au lieu à des fins de récolte, comme le prévoit l'*Accord sur le Nunavut*. Pour de plus amples renseignements, consultez l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* de la *Garde côtière canadienne (GCC)*.

(C2018-004.03)

Chapitre 7 — Attenant au paragraphe 279.1, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(C2018-004.04)

ATL 100 — Renseignements généraux — Côte Atlantique, deuxième édition, 2007 —

ANNEXE — À la suite du diagramme des Zones de pêche hauturière.

Ajouter le texte intitulé **Golfe du Saint-Laurent, Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed062018-part4-atl100-108-110-protection-des-baleines-noires-de-latlantique-Nord-Mai-2018.pdf>

(Q2018-033.3)

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, deuxième édition, 2008 —

Chapitre 3 — Paragraphe 29

Supprimer : « Une autre **bouée** du *Système* ... bouée mentionnée précédemment. »

(N2018-04.4)

Chapitre 4 — Paragraphe 5

Supprimer : « Une **bouée** lumineuse SADO ... au NW du banc. »

(N2018-04.5)

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 4 — Après le paragraphe 237

Insérer : ^{237.1} Les ruines d'un ancien quai s'avancent perpendiculairement à la rive sur environ 300 m à environ 400 m à l'Est de l'embouchure de la rivière Caplan. Les profondeurs peuvent être moindres et il peut y avoir présence de blocs rocheux. La **prudence** est de mise.

(Q2018-034.1)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 237.1, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(Q2018-034.2)

ANNEXE — À la suite du texte intitulé **Parc national de Forillon**.

Ajouter le texte intitulé **Golfe du Saint-Laurent, Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed062018-part4-atl100-108-110-protection-des-baleines-noires-de-latlantique-Nord-Mai-2018.pdf>

(Q2018-033.1)

ATL 109 — Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est), première édition, 2006 —

Chapitre 2 — Après le paragraphe 107

Insérer : ^{107.1} Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé au quai. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

(Q2018-032.1)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, troisième édition, 2011 —

Chapitre 1 — Paragraphe 56, après « pontons »

Insérer : protégés par un **brise-lames** en L

(Q2018-026.1)

Chapitre 3 — Paragraphe 62, dernière ligne

Ajouter : Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé aux postes n^{os} 3 et 4. Lors d'amarrage à ces postes, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

(Q2018-032.2)

ANNEXE — À la suite du tableau des Données météorologiques pour **SEPT-ÎLES (QUÉBEC)**.

Ajouter le texte intitulé **Golfe du Saint-Laurent, Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed062018-part4-atl100-108-110-protection-des-baleines-noires-de-latlantique-Nord-Mai-2018.pdf>

(Q2018-033.2)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, troisième édition, 2009 —

Chapitre 1 — Paragraphe 92, après « des marques de jour »

Supprimer : orange

Remplacer par : rouge

(Q2018-027.1)

Chapitre 1 — Aux environs du paragraphe 161, **Tableau 1.4 Quais du port de Trois-Rivières**

Porter la correction suivante dans la colonne « **Profondeur** ».

Poste	Profondeur
13	11,0

(Q2018-021.1)

Chapitre 2 — Paragraphe 19, après « Les marques de jour sont »

Supprimer : orange

Remplacer par : rouge

(Q2018-010.1)

Chapitre 2 — Paragraphe 35, après « Le feu antérieur s'élève sur une tour »

Supprimer : blanche à base orange

Remplacer par : à claire-voie carrée montée sur un pilier à base rouge

(Q2018-010.2)

Chapitre 2 — Paragraphe 35, après « Les marques de jour sont »

Supprimer : orange

Remplacer par : rouge

(Q2018-010.3)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [Terre-Neuve et Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

BAIE PLACENTIA (LF 14.4 – 79)

55.4	Baine Harbour – Bouée lumineuse PJ4	47 21 38.9 054 53 25.0	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "PJ4".	Saisonnier. Carte:4615 Éd. 06/18 (N18-024)
------	---	---------------------------	---------	-------	-------	--------------------------------	--

DÉTROIT DE BELLE ISLE (LF 211 – 234)

219.6	Raleigh – Bouée lumineuse XR1	Port de Raleigh. 51 34 00.4 055 43 56.1	Fl G 4s	Espar verte, marquée "XR1".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:4020 Éd. 06/18 (N18-035)
-------	----------------------------------	---	---------	-------	-------	--------------------------------	--

CAP ST. FRANÇOIS (ST. FRANCIS) À RENEWS (LF 499 – 516)

502	Pancake Shoal – Bouée lumineuse S1	St. John's Harbour. 47 33 56.8 052 41 13.0	Fl G 4s	Espar verte, marquée "S1". À longueur d'année.	Carte:4846 Éd. 06/18 (N18-021)
503	Prosser Rock – Bouée lumineuse S3	St. John's Harbour. 47 33 57.8 052 41 26.5	Fl G 4s	Espar verte, marquée "S3". À longueur d'année.	Carte:4846 Éd. 06/18 (N18-022)
515.53	Renews Harbour #1 – Bouée lumineuse MR4	46 55 34.5 052 56 39.7	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "MR4".	Saisonnier. Carte:4844 Éd. 06/18 (N18-027)
515.55	Renews Harbour #3 – Bouée lumineuse MR5	46 55 37.4 052 56 44.3	Q G 1s	Espar verte, marquée "MR5".	Saisonnier. Carte:4844 Éd. 06/18 (N18-028)
515.56	Renews Harbour #4 – Bouée lumineuse MR6	46 55 39.3 052 56 46.1	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "MR6".	Saisonnier. Carte:4844 Éd. 06/18 (N18-029)

CÔTE DE L'ATLANTIQUE

NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST (LF 327 – 664.8, 666.8 – 684.02)

349 H3774	Cape Negro Island	Extrémité SE. de l'île. 43 30 26.2 065 20 44.2	LFl W 6s	28.3	11	Tour octogonale blanche, partie supérieure rouge. 12.0	Lum. 2 s; obs. 4 s. Visible de 187° à 106°30' par l'W., le N. et l'E. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. Cornet - Son 6 s; sil. 54 s. Carte:4241 Éd. 06/18 (F18-019)
--------------	-------------------	---	----------	------	----	--	--

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 06/2018

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
588.03	Brig Rock – Bouée lumineuse YE5	44 46 56.5 062 38 22.0	FI G 4s	Espar verte, marquée "YE5".	À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 06/18 (F18-010)
619	Little Liscomb – Bouée à cloche lumineuse VM3	SE. de Crook Point. 44 59 10.3 061 53 27.0	FI G 4s	Verte, marquée "VM3".	À longueur d'année. Carte:4234 Éd. 06/18 (F18-009)
GOLFE DU SAINT-LAURENT (LF 883.2 – 940.3, 1169.1 – 1426, 1477.5 – 1584)							
905.6	Norway Reach – Bouée lumineuse SJ19	East River. 45 39 50.3 062 42 46.7	Q G 1s	Espar verte, marquée "SJ19".	Saisonnier. Carte:4437 Éd. 06/18 (G18-062)
908.3	Abercrombie Point – Bouée lumineuse SJ20						Rayer du livre. Carte:4437 Éd. 06/18 (G18-065)
910	Trenton (East River) – alignement						Rayer du livre.
911							Rayer du livre. Carte:4443 Éd. 06/18 (G18-043, 044)
1340.8 H1612	New Mills, brise- lames Ouest	Extrémité du quai. 47 58 27.7 066 11 22.3	FI G 4s	6.1	4	Mât de révérence, marque de jour carrée verte, blanche et noire. 5.4	Lum. 1 s; obs. 3 s. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Carte:4486 Éd. 06/18 (G18-073)
1573.3 H1910.4	Kegaska, quai	Angle intérieur SE. du quai. 50 11 04.1 061 15 48.2	FI R 6s	7.8	4	Mât de révérence. 6.4	Lum. 1 s; obs. 5 s. Omnidirectionnel. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. Carte:4452 Éd. 06/18 (Q18-003)
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (LF 942 – 1084.7)							
948.09	Entrée de Fortune Bay – Bouée lumineuse NC5	46 19 33.2 062 20 11.1	FI G 4s	Verte, marquée "NC5".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 06/18 (G18-048, 053)
993.5	Blockhouse Point – Bouée lumineuse C7	46 11 36.6 063 07 32.6	FI G 4s	Verte, marquée "C7".	Saisonnier. Carte:4460 Éd. 06/18 (G18-054)
999.2	Old Battery Point – Bouée lumineuse C13	SE. de la pointe. 46 13 16.6 063 07 49.4	FI G 4s	Verte, marquée "C13".	Saisonnier. Carte:4460 Éd. 06/18 (G18-056)
1065.1	Malpeque Harbour – Bouée lumineuse JP1	Malpeque et Damley. 46 35 01.6 063 39 52.1	FI G 4s	Verte, marquée "JP1".	Saisonnier. Carte:4491 Éd. 06/18 (G18-057)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1065.3	Malpeque Harbour – Bouée lumineuse JP4	Malpeque et Darnley. 46 34 34.7 063 40 33.3	Q R 1s	Rouge, marquée "JP4".	Saisonnier. Carte:4491 Éd. 06/18 (G18-060)
FLEUVE SAINT-LAURENT (LF 1584.5 – 1772, 1823.8 – 2185.7, 2273 – 2365.95)							
1677	Ville de Port- Cartier, feu Ouest	Quai de la ville. 50 00 53.7 066 48 50.4	F W	Aide privée. À longueur d'année. Carte:1226 Éd. 06/18 (Q18-030, 083)
1677.2	Ville de Port- Cartier, feu Est	Quai de la ville. 50 00 53.5 066 48 50.0	F W	Aide privée. À longueur d'année. Carte:1226 Éd. 06/18 (Q18-031, 084)
1994	Portneuf – Bouée lumineuse Q63	46 40 40.6 071 51 40.2	Fl G 4s	Espar Verte, marquée "Q63".	(Espar d'hiver.) À longueur d'année. Carte:1314 Éd. 06/18 (Q18-087)
2023 H2362	Pointe des Grondines – alignement	Sur la pointe. 46 34 43.5 072 04 11.8	F G	14.6	15 Tour à claire-voie carrée, marque de jour lattée rouge fluorescente, bande verticale noire. 8.9	Visible sur l'alignement. Angle de divergence de 8°. En opération 24 h. Mode de secours. À longueur d'année.
2024 H2362.1		Près du quai, Saint- Charles-des- Grondines. 066°37' 2439.8 m du feu antérieur.	F G	42.1	15 Tour à claire-voie trapézoïdale, marque de jour lattée rouge fluorescente, bande verticale noire. 37.8	Visible sur l'alignement. Angle de divergence de 8°. En opération 24 h. Mode de secours. À longueur d'année. Carte:1314 Éd. 06/18 (Q17-051, 052)
2119	Courbe de Nicolet – Bouée lumineuse S8	Chenal principal. 46 15 50.8 072 39 16.7	Q R 1s	Espar Rouge, marquée "S8".	(Espar d'hiver.) À longueur d'année. Carte:1312 Éd. 06/18 (Q18-088)
2124	Courbe de la Pointe-du-Lac – Bouée lumineuse S21	Chenal principal. 46 15 42.6 072 41 49.1	Q G 1s	Espar Verte, marquée "S21".	(Espar d'hiver.) À longueur d'année. Carte:1312 Éd. 06/18 (Q18-086)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
2125 H2402		46 16 05.5 072 41 43.2	F G	12.2	12	Tour à claire-voie carrée sur une base cylindrique orange, marque de jour rouge fluorescente, bande verticale noire. 4.9	Visible sur l'alignement. Réflecteur radar. Mode de secours. À longueur d'année.
2125.1	Pointe-du-Lac – alignement		Iso Y 2s	12.1	5	Tour à claire-voie carrée. 4.8	Visible 360°. À longueur d'année.
2126 H2402.1		056°07' 2260.7 m des feux antérieurs.	F G	50.4	12	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge fluorescente, bande verticale noire. 35.4	Visible sur l'alignement. Mode de secours. À longueur d'année.

Carte:1312

Éd. 06/18 (Q18-001)

EAUX INTÉRIEURES

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT (LF 0.1 – 78, 84 – 141.5, 143 – 158, 164 – 353, 372 – 391.92, 1193 – 1204.5)

12	Bouée lumineuse A10	45 24 19.1 073 45 22.4	Fl R 4s	Espar Rouge, marquée "A10".	(Espar d'hiver.) Saisonnier (en place à longueur d'année).
----	------------------------	---------------------------	---------------	-------	-------	-----------------------------	---

Carte:1430

Éd. 06/18 (Q18-019)

LAC DES BOIS (LAKE OF THE WOODS) (LF 1470 – 1514.9)

1510	Fish Narrows	Sur un îlot, entrée E. du passage. 49 09 22.0 094 26 53.8	Fl W 4s	6.1	6	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, carré vert au centre. 6.4	Réflecteur radar. Saisonnier.
------	--------------	--	---------	-----	---	--	----------------------------------

Carte:6214

Éd. 06/18 (D18-016)

LAC WINNIPEG (LF 1562 – 1625)

1565	Winnipeg Beach, brise-lames	Extrémité du brise-lames. 50 30 21.1 096 57 47.3	Fl R 4s	10.3	5	Tour carrée blanche, bandes rouges à la partie supérieure et inférieure. 6.4	Saisonnier.
1580	Hecla, brise-lames	Près de l'extrémité du brise-lames. 51 07 59.9 096 39 46.0	Fl G 4s	7.4	5	Tour carrée blanche, bandes rouges à la partie supérieure et inférieure. 6.4	Saisonnier.
1591	Matheson Island	Sur le brise-lames. 51 44 29.1 096 55 12.1	Fl G 4s	7.5	5	Tour carrée blanche, bandes rouges à la partie supérieure et inférieure. 6.4	Saisonnier.
1594	Fisher River	Entrée de la rivière. 51 26 17.9 097 17 16.0	Fl W 4s	6.3	5	Tour carrée blanche, bandes rouges à la partie supérieure et inférieure. 5.4	En opération 24 h. Saisonnier.

Carte:6267

Éd. 06/18 (A18-012)

Carte:6267

Éd. 06/18 (A18-016)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

LAC WINNIPEGOSIS (LF 1625.5 – 1644.5)

1638.2	Papoose Channel – Bouée lumineuse K25	Près de Dog Point. 52 25 09.0 100 01 06.0	F	G	4s	Verte, marquée "K25".	En opération 24 h. Saisonnier.	Carte:6272 Éd. 06/18 (A18-011)
--------	---	---	---	---	----	-------	-------	-----------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : Date :

Adresse de l'expéditeur :
Numéro Rue

Ville : Prov. / Pays : Code Postal/ Zip Code :

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur :

Date de l'observation : Heure (UTC) :

Position géographique :

Coordonnées de la position: Lat : Long :

Méthode de positionnement : DGPS GPS avec WAAS GPS Radar Autre

Système de référence géodésique utilisé : WGS 84 NAD 27 Autre

Exactitude estimée de la position :

N° de la carte : Informations : NAD 27 NAD 83

Édition de la carte : Dernière correction appliquée :

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) :

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) :

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada
& services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca